

-----

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2024/048**

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.7)**

**Avenant à la convention de mise  
à disposition du service urbanisme de  
la Communauté d'Agglomération  
Cœur de Flandre à la commune  
d'HAZEBROUCK**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,  
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,  
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN  
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER  
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE  
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL  
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ  
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND  
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU  
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN  
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENTS :**

Mme LIONET,  
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L521

Dans un souci de mutualisation des ressources et de continuité de service public, il a été décidé de conclure une convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, auprès de la Ville d'HAZEBROUCK.

Les modalités de cette mutualisation reposaient sur :

- une mise à disposition du service urbanisme pour la pré-instruction des autorisations d'urbanisme ;
- une mise à disposition organisée à titre onéreux ;
- un engagement de la Ville d'HAZEBROUCK à rembourser les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition ;
- une convention d'une durée d'un an avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2015 avec reconduction tacite.

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre de mettre fin à la convention, à la date d'échéance de celle-ci, soit au 1<sup>er</sup> mars 2024, matérialisée par décision n°2023/130 du 22 septembre 2023 ;

Considérant néanmoins qu'afin de permettre la continuité du service de pré-instruction de la Commune d'HAZEBROUCK pendant la période de transition liée au recrutement d'un agent dédié, il est proposé de prolonger la convention de mise à disposition ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

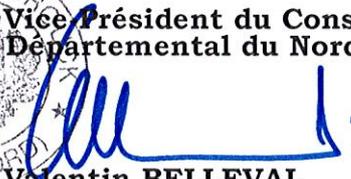
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention prolongeant la mise à disposition du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre à la ville d'HAZEBROUCK pour une période de 2 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2024 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération et à procéder aux opérations comptables qui en découlent.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,  
Vice Président du Conseil  
Départemental du Nord,**  
  
**Valentin BELLEVAL**

**Le Secrétaire de séance,**  
  
**Adrian MEIRLAND**